



Procès-verbal No 17

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 14 décembre 2020 à 20h15

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis Municipal no 33/2020: Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)
7. Préavis Municipal no 35/2020: Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
8. Proposition du Bureau du Conseil Communal: Rémunération des membres du Conseil Communal, du Bureau et du/de la Secrétaire pour la législature 2021-2026
9. Compte bancaire du Conseil Communal: affectation du solde de CHF 16'591,40
10. Préavis Municipal no 34/2020: Budget 2021
11. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	<p>Ouvre la séance à 20h15. Souhaite la bienvenue aux Conseillers.ères et aux Municipaux.ales. Remercie la Commune de Genolier de mettre sa salle Le Gossan à disposition du Conseil Communal afin de lui permettre de se réunir en respectant les mesures barrières édictées par le canton.</p> <p>Informe le Conseil que Mme Monteiro étant exceptionnellement absente pour des raisons familiales, c'est M. Angelo Boscardin qui officiera en tant que secrétaire de la séance.</p>
A. Boscardin	<p>1) Appel</p> <p>7 excusé.e.s : M. Christian Aeschlimann, M. Jean-Pierre Berger, M. Fred-Henri Bovet, Mme Claire-Lise Derbigny, M. Hubert Gremlich, M. Eric Mühlemann, M. Frederick Piderit</p> <p>2 absents : M. Henri Lequint, M. Marc Prélaz</p>
N. Vez Raymond	<p>34 conseillers.ères étant présent.e.s, le quorum est atteint de sorte que le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p>



<p>J.-M. Leber</p> <p>C. Blaser</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020</p> <p>En page 11, intervention de M. Alain Blumenstein : de quelle assemblée s'agit-il ?</p> <p>Il s'agit d'une assemblée du Comité de la Société de Tir.</p> <p>C'est effectivement ce qui est écrit dans le procès-verbal : « le Comité de la Société de Tir (...) lors de son assemblée (...) ». Aucune modification n'est donc nécessaire.</p> <p>Aucun autre commentaire sur le procès-verbal n'est fait.</p> <p>VOTE : voir point 11 de l'ordre du jour ci-dessous, pages 12-13.</p>
<p>N. Vez Raymond</p>	<p>3) Communications du bureau</p> <p><u>Démissions</u></p> <p>A le regret de faire part de deux démissions au sein du Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Raphaël Delédevant, suite à son déménagement à Mies, et • Mme Marie-Thérèse Magnin-Küng - qui a tenu l'épicerie du village pendant 25 ans ! - suite à son déménagement à Chernex. <p>Remercie M. Delédevant et Mme Magnin-Küng pour leur participation au Conseil au cours des dernières années.</p> <p>Rappelle que M. Dillenbourg participe pour la dernière fois au Conseil suite à sa démission, telle qu'annoncée au mois d'octobre.</p> <p><u>Assermentation</u></p> <p>A le plaisir d'accueillir M. Timothée Guilloud, dernier suppléant élu pour la législature en cours, lequel se lève et est assermenté par la Présidente. Le texte du serment figure à l'article 5 du Règlement du Conseil.</p> <p>En conséquence, le Conseil est désormais formé de 43 membres. Vu le prochain terme de la présente législature (juin 2021), il ne sera pas nécessaire de faire des élections complémentaires, ce qui a été confirmé par la Préfecture.</p> <p><u>Vice-Présidence</u></p> <p>Suite à la démission de M. Pierre Dillenbourg, il convient d'élire un.e deuxième Vice-Président.e. Demande à l'assemblée s'il y a des candidat.e.s. Tel n'est pas le cas et le Conseil fonctionnera donc avec un seul Vice-Président jusqu'à nouvel ordre, quand bien même le Règlement du Conseil en prévoit deux (article 11). Précise que la Préfecture est informée de cette situation.</p>



Contrôle des Habitants

Aucune naissance ni aucun décès ne sont à annoncer depuis la dernière séance du Conseil.

Prochains Conseils

Les dates des séances du Conseil pour 2021 seront communiquées ultérieurement aux Conseillers.ères, dès que le bureau les aura fixées avec la Municipalité.

Votations fédérales

Les prochaines votations fédérales auront lieu le 7 mars et le 13 juin 2021.

Elections communales

Une assemblée citoyenne a eu lieu à Givrins le 7 décembre pour présenter l'organisation et le fonctionnement des autorités communales. A l'issue de cette séance, 14 personnes se sont inscrites sur la liste de candidatures au Conseil Communal.

Le délai d'inscription pour les candidatures au Conseil Communal et/ou à la Municipalité est fixé au 18 janvier à 12 heures. Les inscriptions se font au Greffe municipal mais peuvent également être prises à l'issue de la présente séance.

Rappelle les dates suivantes :

7 mars : élections CC et Municipalité, 1^{er} tour (majorité absolue)
 9 mars : dépôt des candidatures CC et Municipalité pour le 2^e tour
28 mars : élections CC et Municipalité, 2^e tour (majorité relative)
 6 avril : dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour de la syndiculture
25 avril : élections syndiculture 1^{er} tour (majorité absolue)
 27 avril : dépôt des candidatures pour le 2^e tour de la syndiculture
16 mai : élections syndiculture 2^e tour (majorité relative)
 2 juin : assermentation par le Préfet, M. Olivier Fargeon

Pour plus d'informations, la Présidente invite les conseillers.ères à consulter le site www.pour-ma-commune.ch.

4) Communications de la Municipalité

A. Blumenstein

SDIS : les statuts du SDIS sont en cours de révision. Conformément à la procédure de révision des statuts, il convient de nommer une commission consultative au sein du Conseil afin d'étudier les modifications statutaires proposées et faire un rapport à la Municipalité.

N. Vez Raymond

Personne ne se proposant, la Présidente nommera trois personnes après la séance.

S. Adams

Renouvellement de la Gare de Givrins : précise que ce projet ne rentre pas dans le plan d'affectation communal. Il s'agit d'un plan de la Compagnie du chemin de fer Nyon St-Cergue-Morez SA (« NStCM »), qui est soumise à la Loi Fédérale sur les Chemins de Fer.



L'objectif du NStCM est de maintenir sa cadence au quart d'heure jusqu'à Genolier, la cadence à la demi-heure de Genolier à St-Cergue et la cadence horaire de St-Cergue à la Cure, en garantissant un horaire stable afin d'encourager les gens à prendre les transports publics. L'horaire doit également tenir compte des horaires des CFF.

Toutes les gares du NStCM seront rénovées.

Par ailleurs, les infrastructures doivent être mises en conformité avec les exigences de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Il s'agira également d'améliorer la fluidité du trafic ferroviaire (entrée et sortie des trains aux gares).

Ce projet implique les travaux suivants :

- mise en conformité des quais,
- remise à niveau des installations de sécurité,
- construction de 2 quais latéraux avec accès souterrain (2 passages sous-voies avec escaliers et rampes),
- déplacement de la voie de garage de l'autre côté du pont.

Le NStCM n'est pas propriétaire de l'intégralité du terrain sur lequel les travaux seront faits et il y aura donc une procédure d'expropriation.

Le ou les propriétaires concernés seront prochainement contactés.

La Procédure d'Approbation des Plans (PAP) sera déposée à la Confédération (OFT) et les travaux pourront commencer dès que les plans seront validés. A noter qu'il n'y a pas besoin d'approbation cantonale. Si le calendrier est respecté, la mise en service devrait être effectuée d'ici fin 2024.

Projet d'extension du CAD

La deuxième séance avec la HES-SO Valais a eu lieu au mois de novembre en présence de la Commission de Gestion et de la Présidente. Lors de cette séance, six potentiels investisseurs privés actifs dans l'implémentation de chauffages à distance sont venus présenter différentes propositions techniques et financières pour le développement du CAD, avec ou sans extension de celui-ci. Cinq de ces six sociétés sont très intéressées à investir dans le CAD. On sent un fort intérêt général pour investir dans les énergies renouvelables et le CAD de Givrins offre de belles perspectives de développement. Suite à cette présentation, la HES-SO va faire un rapport avec ses recommandations tant d'un point de vue technique que financier.

P. Zuberbühler

Informe le Conseil que l'ancestrale tradition de la coupe de l'arbre en fin d'année devra malheureusement être annulée pour cause de pandémie.

M.-O. Lequint

5) Communications des délégués aux associations intercommunales

APEC : lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal le 26 novembre dernier, le Président, M. Yves Reymond, a informé le CI que l'APEC se désolidarisait du projet de STEP unique régionale avec Nyon qui était planifiée en bas de la commune de Luins. Un préavis relatif à cet abandon et une demande de crédit pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP redimensionnée en fonction des besoins de l'association sera présenté lors de la prochaine séance du CI début 2021.



<p>C. Grosjean</p> <p>F. Malherbe-Vendrell</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>6) Préavis Municipal no 33/2020: Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)</p> <p>Présente le Préavis.</p> <p>Les modifications principales concernent les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du plafond d'endettement, • Déplacement du siège de Nyon à Prangins, • Nomination d'un membre du conseil communal ainsi que d'un suppléant représentant la commune en plus du représentant de l'exécutif, • Augmentation du nombre de voix exprimées par chaque commune. <p>Rappelle le rôle important et souvent méconnu de la protection civile dans la société, que ce soit pour la circulation, la sécurité lors de manifestations, des réparations suite aux dégâts naturels, etc.</p> <p>Lit les conclusions du Préavis.</p> <p>Présente le rapport de la Commission ad hoc qui conclut à l'acceptation du Préavis.</p> <p>VOTE : aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote sur le Préavis 33/2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p> <p>ELECTIONS : M. Jean-Michel Leber et Mme Florence Malherbe-Vendrell se proposent respectivement en tant que délégué et suppléante à l'ORPC. Ils sont élus à l'unanimité des membres présents.</p>
<p>P. Zuberbühler</p>	<p>7) Préavis Municipal no 35/2020: Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026</p> <p>Présente le Préavis.</p> <p>Rappelle que l'exécutif de la Commune est composé de 7 membres, contrairement à la plupart des autres communes qui en ont 5. Il serait toutefois faux de croire que cela coûte plus cher à la Commune. En effet, comparaison faite avec les communes alentours, Givrins se situe parmi les communes les moins onéreuses à cet égard.</p> <p>Le <u>forfait annuel</u> reste inchangé, à savoir CHF 8'000.- pour les Municipales et CHF 14'000.- pour le Syndicat. Ce forfait couvre la cinquantaine de séances hebdomadaires de la Municipalité ainsi que leur préparation (étude des dossiers, etc).</p> <p>Les <u>vacations</u> couvrent les activités qui ne sont pas comprises dans le forfait, comme par exemple la participation à des assemblées, à des réunions avec les</p>



	<p>autorités cantonales, etc. Il est proposé d'augmenter le tarif horaire de ces vacations de CHF 45.- à CHF 50.-.</p> <p>Dans les comptes des années précédentes, ces vacations s'élevaient à environ CHF 70'000.-/an. L'augmentation proposée représenterait entre CHF 3'000.- et CHF 5'000.- selon le volume de travail.</p> <p>Les <u>autres indemnités</u> (téléphone, photocopies, déplacements,...) restent inchangées, à savoir CHF 1'000.- pour les Municipaux.ales et CHF 2'000.- pour le.la Syndic.que. Les km pour les trajets hors du village sont compensés à raison de CHF 0,80/km.</p> <p>Lit les conclusions du Préavis.</p>
C. Nardone	<p>Lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion qui recommande « de refuser le préavis 35 tel que présenté, d'amender le préavis 35 et de réduire les vacations à l'heure de CHF 50.- à CHF 45.- et d'accepter le préavis 35 amendé ».</p>
N. Vez Raymond	<p>Ouvre la discussion.</p>
P. Gonthier	<p>Le Préavis de la Municipalité est raisonnable. Il ne faut pas oublier que cette rémunération n'est pas sujette à des cotisations à un deuxième pilier d'une part et qu'elle est soumise à l'impôt sur le revenu d'autre part.</p> <p>Il faut aussi se poser la question de la relève pour la prochaine législature. La tâche des municipaux.ales s'étant passablement complexifiée et étant plus chronophage que dans le passé, il devient de plus en plus difficile pour des salarié.es de conjuguer vie professionnelle et politique, sauf à réduire leur temps de travail. Il est donc important d'offrir une rémunération convenable aux municipaux.ales.</p>
S. Adams	<p>Remercie M. Gonthier pour son intervention. Afin d'illustrer le propos, fait part de son expérience personnelle en tant que Municipal. A cet égard, le nombre d'heures consacrées à ce mandat ont représenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en 2017 et 2018 : 150-160 heures, • en 2019 : 200 heures, • en 2020 : plus de 300 heures. <p>Ceci ne tient pas compte de la préparation des séances hebdomadaires, soit environ 1,5 à 2 heures pour chaque séance, qui est couverte par le forfait.</p> <p>Au total, son mandat de Municipal représente environ 400-500 heures par année, ce qui correspond à un travail à 20%. Il était devenu quasi impossible de concilier vie professionnelle à 100%, vie familiale et engagement politique, tant et si bien qu'il a été contraint de réduire son temps de travail il y a deux ans pour passer d'un 100% à un 80%.</p> <p>Rappelle que le mandat de Municipal.e touche à des questions variées et techniques qui touchent aussi bien l'environnement, l'énergie que l'urbanisme, etc. Cela demande un gros travail de préparation, de compréhension des thématiques et des enjeux. C'est une activité prenante et chronophage.</p>



	<p>S'il est vrai que les municipaux.ales de milice sont, dans une certaine mesure, des bénévoles ainsi qu'il est mentionné dans le Préavis, il faut quand même tenir compte de ce que représente cet engagement et il est important de rendre les mandats attractifs si l'on veut attirer du monde. L'augmentation proposée est donc raisonnable.</p>
P. Dillenbourg	<p>Tient à manifester son soutien au Préavis et estime que l'augmentation demandée, soit une augmentation de CHF 5.-/heure, est plus que raisonnable au vu du travail fourni par les Municipaux.ales.</p>
M. Stark	<p>La Commission de Gestion a fait un comparatif avec les Communes voisines. Le tarif horaire pratiqué à Trélex est de CHF 40.- et de CHF 45.- à Genolier. Pour trouver un tarif horaire de CHF 50.-, il faut aller à Féchy ou à Vich. La Commune de Givrins a déjà augmenté ce tarif horaire en 2016 pour le faire passer de CHF 40.- à CHF 45.-. La Municipalité veut aujourd'hui l'augmenter à nouveau de CHF 45.- à CHF 50.- alors qu'il n'y a pas eu d'inflation ces 5 dernières années. Cela semble exagéré.</p>
N. Vez Raymond	<p>Remercie M. Stark. Rappelle néanmoins que les tarifs horaires des communes voisines mentionnés sont les tarifs en vigueur pour la législature 2016-2021 et qu'il ne faut pas préjuger de ce que ces communes décideront pour la prochaine législature.</p>
P. Zuberbühler	<p>Les tarifs horaires mentionnés par M. Stark sont exacts mais ces communes n'ont pas encore préparé les Préavis qui seront présentés pour la prochaine législature. S'agissant de Genolier, la Municipalité avait demandé une augmentation de CHF 45.- à CHF 50.- en 2016 mais cela avait été refusé. Cela étant, leur forfait annuel est bien plus élevé qu'à Givrins ! En effet, avec une Municipalité de 5 membres, les forfaits annuels et les vacations totalisent CHF 223'000.- à Genolier alors que ce montant n'est que d'environ CHF 150'000.- à Givrins. A Trélex également, les forfaits pour la législature en cours sont de CHF 20'000.- pour le syndic et CHF 15'000.- pour les Municipaux.ales. La Municipalité a fait le choix de proposer une augmentation du tarif horaire mais elle aurait également pu proposer une augmentation du forfait, celui-ci couvrant un nombre d'heures considérable.</p>
N. Vez Raymond	<p>Remercie le Syndic pour ces précisions importantes et rappelle que chaque commune est libre de fixer les forfaits et les tarifs horaire et de privilégier plus une catégorie que l'autre. Aucune autre prise de parole n'étant demandée il est passé au vote.</p> <p>VOTE : L'amendement est refusé par 27 voix, 1 abstention et 6 voix favorables. Le Préavis no 35/2020 est approuvé par 28 voix, 1 abstention et 5 refus.</p>
N. Vez Raymond	<p>8) Proposition du Bureau du Conseil Communal: Rémunération des membres du Conseil Communal, du Bureau et du/de la Secrétaire pour la législature 2021-2026</p> <p>Présente la situation et les augmentations du tarif horaire proposées, soit de CHF 35.- à CHF 45.- pour la Présidence et de CHF 35.- à CHF 45.- pour le Secrétariat et les commissions.</p>



Il est également proposé d'augmenter les jetons de présence des scrutateurs.trices de CHF 20.- à CHF 30.- par séance.

Enfin, il est proposé d'augmenter les vacations des journées entières de dépouillement des votations et élections de CHF 150.- à CHF 200.-.

Les heures cumulées de la Présidence et du Secrétariat du bureau qui sont facturées totalisent en moyenne 140 heures par année. Sur cette base, l'augmentation du tarif horaire de la Présidence et du Secrétariat proposée représenterait donc environ CHF 1'400.-/année. Il est par ailleurs rappelé que ces montants s'entendent bruts et avant impôt.

Une des difficultés de ces fonctions est que le travail est très irrégulier et pas toujours facile à concilier avec une vie professionnelle et familiale. Informe le Conseil que, pour cette raison, la secrétaire a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne se représenterait pas pour la prochaine législature.

Il est donc important de valoriser la fonction si on veut trouver des candidat.e.s. Ce serait également équitable de le faire au vu de l'augmentation du tarif-horaire des Municipaux.laes que le Conseil vient d'approuver.

Les charges du Conseil Communal de Givrins ont totalisé CHF 16'485,- en 2018 et CHF 18'090.- en 2019. Un comparatif avec les communes voisines (Vich, Genolier, St-Cergue et Arzier) révèle que ces mêmes charges se sont élevées en moyenne à CHF 32'551.- dans ces communes pour les exercices 2018-2019. Les charges du Conseil Communal de Givrins restent donc bien en-dessous de la moyenne des communes voisines et l'augmentation demandée n'est pas exagérée.

Vérification faite avec la Préfecture, la Commission de Gestion n'a pas à rendre un rapport sur cette proposition. Elle en a toutefois été informée et a fait un retour défavorable au Bureau.

C. Nardone

Est gêné par la hausse générale des tarifs-horaire, notamment s'agissant des commissions. A titre personnel, il ne facture de loin pas toutes les heures consacrées au travail de la Commission de Gestion. La motivation pour s'investir au niveau communal n'est pas pécuniaire.

N. Vez Raymond

Cela est exact, mais il faut quand même proposer une rémunération acceptable. Lorsqu'une fonction est à repourvoir au sein du Conseil, les candidat.e.s ne se pressent pas au portillon, ce que la présente séance a démontré une fois de plus. Maintenir des vacations inférieures aux autres communes ne va pas améliorer les choses.

R. Fahrni

Afin de contenir les charges du Conseil Communal, estime qu'il faudrait réduire le nombre de membres du Conseil Communal d'une dizaine de personnes.

N. Vez Raymond

Le nombre de conseillers.ères est fixé avant le 30 juin précédant la prochaine législature. Cette proposition est donc tardive mais peut être retenue pour la législature suivante (2026-2031).

Cela étant, la Loi sur les Communes fixe le nombre de conseillers.ères entre 35 et 70 pour les communes de 1001 à 5000 habitants (art 17). Avec 45 conseillers.ères, le Conseil Communal de Givrins se situe dans cette fourchette, ce qui correspond également à la taille des conseils communaux des communes voisines.



<p>C. Nardone</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>Est-il possible de modifier un ou deux montants, notamment l'augmentation des vacations des scrutateurs et des commissions ?</p> <p>Cela peut être discuté. Les communes disposent d'une importante marge de manœuvre en la matière et il y a du reste une grande diversité entre elles.</p> <p>Aucune autre prise de parole n'étant demandée, propose de soumettre la proposition du bureau au vote du Conseil. Le Bureau s'abstient pour ce vote.</p> <p>VOTE : La proposition du Bureau du Conseil Communal concernant la rémunération des membres du Conseil Communal, du Bureau et du/de la secrétaire pour la législature 2021-2026 est approuvée 17 voix, 11 abstentions et 6 refus.</p>
<p>N. Vez Raymond</p>	<p>9. Compte bancaire du Conseil Communal : affectation du solde de CHF 16'591,40</p> <p>Depuis que la Commune est passée d'un Conseil Général à un Conseil Communal, ce dernier a un compte à la Raiffeisen sur lequel les jetons de présence sont versés et les vacations des commissions et des scrutateurs transitent. Les jetons de présence servent à alimenter une « cagnotte » qui permet notamment de financer le souper annuel du Conseil.</p> <p>Au cours de la présente législature, cela a bien fonctionné puisque, à CHF 200.-/300.- près, le Conseil a dépensé les jetons de présence qui ont été versés, soit en moyenne CHF 3'040,-/an.</p> <p>Le problème est qu'en 2016, soit au début de la présente législature, ce compte affichait un solde positif de plus de CHF 16'000 ! Le Bureau a imaginé plusieurs utilisations de ce solde (sortie,...) mais finalement rien n'a été concrétisé.</p> <p>Aujourd'hui, le Bureau propose d'utiliser une partie de ce solde de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Offrir un soutien financier à l'initiative « SOS Communes », à raison de CHF 1.-/habitant <p>Cette initiative a été largement présentée au Conseil lors de sa dernière séance. Les extraits suivants du procès-verbal sont reproduits ici pour mémoire :</p> <p><i>« En résumé, cette initiative exige que le canton prenne entièrement à sa charge la facture sociale, dès lors que c'est lui qui en décide (« qui commande paie »). En contrepartie, les communes feraient une bascule d'impôt de 15 pts en faveur du canton. Pour Givrins, cette bascule s'élèverait à environ CHF 1'200'000. Cette initiative serait donc très avantageuse, étant donné que la facture sociale 2021 devrait atteindre CHF 2'271'000. (...) La Municipalité souhaitait soutenir cette initiative et proposait de mettre CHF 1.-/habitant. Malheureusement, le Conseil d'Etat a estimé que les communes n'avaient pas le droit de soutenir l'initiative. »</i></p> <p>Cette initiative permettrait donc d'allouer plus d'un million supplémentaire au ménage communal !</p>



Par ailleurs, les impôts conjoncturels ne seraient plus ponctionnés. Enfin, les futures augmentations de la facture sociale seraient à la charge du canton.

L'initiative a été approuvée par le Conseil d'Etat et récemment publiée dans la FAO. La récolte des signatures pourra débuter à l'issue du délai de recours.

La Commune aurait souhaité soutenir cette initiative à raison de CHF 1.-/habitant mais cela a été refusé par le Conseil d'Etat qui a déclaré que les collectivités publiques n'avaient pas le droit de le faire. Le bureau propose donc que ce soit le Conseil qui fasse un don de CHF 1'033.-, soit CHF 1.-/habitant, en utilisant une partie des jetons de présence accumulés.

- **Faire un don unique de CHF 8.000,- à « La Soliderie »**

La Soliderie est une association à but non lucratif qui propose une distribution alimentaire destinée aux plus démunis de la région depuis le début de la pandémie. Deux représentantes de l'association, Mme Héloïse Crisinel et Mme Ilithya Gennai, rejoignent la séance et présentent le projet au Conseil.

Durant la première vague, 120 personnes / semaine en moyenne ont eu recours à cette aide et plus de 1000 sacs de vivres ont été distribués. Cette aide vient combler un manque de structure de distribution alimentaire sur la Côte.

La Soliderie vient d'ouvrir une épicerie solidaire en plein centre de Nyon. Cette épicerie fonctionne uniquement avec des bénévoles. Sa durée initiale est de trois mois durant lesquels des locaux sont mis gratuitement à sa disposition. L'association est actuellement à la recherche de fonds et de locaux.

Le don de CHF 8'000.- proposé par le Bureau contribuerait à pérenniser le projet et avoir une vision à plus long terme. Ce projet est soutenu par la Ville de Nyon et a récemment reçu le Prix du Mérite de la Ville.

Le Bureau pense qu'il est important de faire un geste fort afin de pouvoir agir maintenant, alors que l'hiver et la pandémie accroissent la précarité de certaines personnes de la région.

Mmes Crisinel et Gennai sont généreusement applaudies par le Conseil.

R. Derbigny

Ne remet pas en question le bien-fondé de l'action sociale de La Soliderie et le soutien qu'on peut leur apporter. Estime toutefois que c'est à la Commune de le faire et que le compte du Conseil Communal est en réalité une caisse noire. L'argent qui y est déposé appartient selon lui à la Commune.

N. Vez Raymond

Comprend les interrogations que l'existence de ce compte suscite et s'en est également étonnée à son entrée en fonction. Le Conseil Communal n'ayant pas la personnalité juridique, il ne devrait pas pouvoir ouvrir un compte bancaire. S'en était alors ouverte à la Boursière communale, laquelle avait demandé que ce compte soit maintenu afin de pouvoir y verser les jetons de présence et les vacations des commissions.



	<p>On en parle aujourd'hui dans un souci de transparence, l'idée étant de liquider ce compte pour la prochaine législature et d'en transférer le solde sur un sous-compte de la Commune. C'est également ce que la Préfecture recommande et c'est ce qui sera fait.</p> <p>Précise cependant que l'argent qui est versé sur ce compte n'appartient pas à la Commune mais aux conseillers.ères, un peu comme le salaire qui est versé par l'employeur à ses employés appartient à ces derniers.</p> <p>La question qui est posée aujourd'hui relève de l'utilisation d'une partie de ces fonds.</p>
M. Stark	<p>Est-on sûr que ces fonds correspondent réellement à des montants non distribués et qu'il ne s'agit pas d'un ou plusieurs versements faits par erreur par la Commune ? Il conviendrait de faire une recherche sur l'origine de ces fonds.</p> <p>S'il s'avère que cet argent appartient à la Commune, il serait dangereux d'en utiliser une partie pour soutenir une initiative, dans la mesure où les communes n'ont pas le droit d'apporter un tel soutien.</p>
P. Zuberbühler	<p>Ce compte a été ouvert sur proposition du premier Bureau, quand la Commune a passé d'un Conseil Général à un Conseil Communal. L'argent qui y est versé appartient aux conseillers et ils peuvent en disposer comme bon leur semble, même si le cumul des jetons de présences pendant les précédentes législatures demeure mystérieux. Le soutien à l'initiative ne devrait pas poser de problème.</p> <p>Il apparaît aujourd'hui que l'existence de ce compte n'est pas réglementaire et le nécessaire sera fait pour la prochaine législature.</p>
N. Vez Raymond	<p>La facturation, les versements des jetons de présence et le transit des vacations sur ce compte ont été documentés depuis 2016 et le conseil a dépensé ce qu'il a gagné depuis. S'il n'y avait pas ce capital de base, le compte serait à zéro.</p>
A. Boscardin	<p>Depuis 14 ans que le Conseil Communal existe, il y a eu des années où le souper a dû être annulé, d'autres où il a été organisé de manière « économe » et d'autres encore où il a été sponsorisé. Si on admet une économie d'environ CHF 1'500.-/année, cela expliquerait l'origine des fonds accumulés durant les 9 premières années.</p>
P. Gonthier	<p>Refuse qu'on appelle cela une caisse noire. Le bureau n'a jamais caché l'existence de ce compte et celle ou celui qui voulait savoir ce qui advenait des jetons de présence était libre de se renseigner.</p>
N. Vez Raymond	<p>La référence à une caisse noire par certains est sans doute due au fait que ce compte n'a jamais été déclaré. Cela étant, le bureau n'a jamais rien caché et décide justement de jouer la transparence en mettant ce point à l'ordre du jour.</p>
R. Derbigny	<p>Rejoint M. Boscardin quant à son explication. Précise également que toutes les personnes conviées ne participent pas au souper ce qui représente également une économie.</p>
M. Stark	<p>Insiste sur le fait que le solde du compte doit être transféré sur un compte de la Commune et que le Conseil n'ait plus de compte séparé à l'avenir.</p>



N. Vez Raymond	<p>Le nécessaire sera fait d'ici la fin de la législature.</p> <p>Propose de passer au vote sur la proposition du Bureau en assortissant le soutien à l'initiative de la condition que la légalité de ce soutien soit vérifiée préalablement au versement.</p> <p>VOTE : La proposition du Bureau du Conseil Communal concernant l'affectation du solde du compte bancaire du Conseil Communal est approuvée à l'unanimité des membres présents moins une abstention, à la condition susmentionnée.</p>
P. Zuberbühler	<p>10. Préavis Municipal no 34/2020 : Budget 2021</p> <p>Présente le Préavis.</p> <p>Le budget n'a pas été facile à équilibrer. Il s'élève à CHF 7'242'990. La marge de manœuvre de la Commune est réduite car les acomptes 2021 pour la péréquation s'élèvent à CHF 3'908'575, auxquels il faut ajouter les charges fixes. Le budget prévoit un déficit de CHF 121'604,99.</p> <p>L'endettement de la Commune au 9 novembre 2020 est de CHF 10'722'425.-. Rappelle l'évolution de cette dette depuis 2011 :</p> <p>2011 : CHF 8'254'000 2012 : CHF 8'548'000 2013 : CHF 11'182'000 2014 : CHF 11'479'000 2015 : CHF 10'882'000 2016 : CHF 13'252'000 2017 : CHF 12'699'000 2018 : CHF 11'803'000 2019 : CHF 10'933'000 2020 : CHF 10'722'425</p> <p>La situation est difficile mais la dette a été maîtrisée et a même baissé, malgré des investissements de CHF 7'725'000 au cours des 10 dernières années.</p> <p>Lit les conclusions du Préavis.</p>
C. Nardone	Lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion qui soutient le Préavis Municipal.
N. Vez Raymond	Aucune prise de parole n'étant demandée, il est directement passé au vote.
C. Blaser	<p>11. Propositions individuelles et divers</p> <p>Relève que le <u>procès-verbal de la séance du 28 octobre</u> n'a pas été formellement approuvé au point 2 de l'ordre du jour.</p>



N. Vez Raymond	<p>Remercie vivement Mme Blaser pour son intervention et prie le Conseil de bien vouloir excuser cet oubli ! Il est donc procédé au vote.</p> <p>VOTE : le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 est approuvé par 31 voix et 3 abstentions.</p>
R. Derbigny	<p>Demande à la Municipalité de clarifier ce qui s'est passé au <u>Pont-de-Terre</u> où l'une des deux barrières installées a disparu.</p>
P. Zuberbühler	<p>Une demande avait effectivement été faite pour installer des barrières mais la Municipalité avait renoncé à le faire, estimant que cela serait encore plus dangereux. Un anonyme en avait alors posé deux, mais une s'est rapidement avérée branlante. Le Pont-de-Terre se trouvant sur le territoire de la commune de Trélex, la Municipalité a transmis l'affaire à ses autorités, lesquelles ont préféré retirer cette barrière peu sûre.</p>
R. Derbigny	<p>La barrière branlante aurait pu être réparée au lieu d'être supprimée.</p>
P. Zuberbühler	<p>La barrière en question n'est pas réglementaire et présente encore une fois des dangers, notamment pour les enfants qui seraient tentés de se balancer. Dans tous les cas, le dossier relève de la compétence des autorités de Trélex.</p>
R. Fahrni	<p>Souhaiterait savoir à quoi en est le chantier du <u>parking de la Givrine</u>.</p>
S. Adams	<p>Les travaux du parking avancent bien et respectent le planning mais le développement du dossier reste incertain. Le DDP projette de construire deux bâtiments, un sur le parking et un autre en-dessus des voies du train, vers le restaurant. Un postulat de M. Claude Farine de Région de Nyon demande que ce dossier soit traité de manière participative avec les habitants du district, afin d'avoir une vision commune. Une démarche dans ce sens a commencé. Côté financement, les travaux sont pris en charge selon le mécanisme des cercles du DISREN. Cela ne concerne toutefois pas la gestion du parking lorsqu'il sera opérationnel. Les revenus et les frais de maintenance de celui-ci demeurent hypothétiques et, mis à part Saint-Cergue, les autres communes ne sont pas très chaudes pour prendre cette responsabilité. La Commune attend qu'un plan financier soit présenté avant de se déterminer.</p>
R. Debigny	<p>En tant que membre de la Commission du Conseil Intercommunal de Région de Nyon en charge de la deuxième phase des travaux du parking, tient à compléter les explications fournies par M. Adams. La réunion qui devait se tenir fin novembre à ce sujet n'a pas eu lieu car le Comité Directeur de Région de Nyon n'avait pas encore fait le Préavis y relatif.</p>
A. Blumenstein	<p>Le remblaiement du parking est quasi terminé mais il est regrettable que cela n'ait pas été tassé avant l'hiver car ce parking est littéralement pris d'assaut durant les week-ends.</p>
R. Monney	<p>Souhaiterait savoir à quoi en est le <u>Projet Gare</u>, maintenant que les gabarits sont posés.</p>
P. Zuberbühler	<p>Il y a eu trois oppositions ce qui a retardé un peu le projet. Des discussions ont eu lieu avec les opposants et le permis de construire doit être délivré ces prochains jours avec la levée des oppositions. Les opposants ont toutefois trente jours pour faire recours, auquel cas l'affaire sera portée au Tribunal cantonal. La</p>



M.-O. Lequint	Municipalité espère toutefois que cela ne sera pas le cas et que le dossier pourra suivre son cours afin que le projet voie si possible le jour en été 2022.
P. Zuberbühler	Demande s'il serait possible d'élargir les <u>heures d'ouverture du greffe</u> .
	Les heures d'ouverture ont récemment été revues et augmentées comme suit :
	<ul style="list-style-type: none"> • Le mardi de 7 :30 à 12 :00 • Le jeudi de 8 :00 à 12 :00 et de 14 :00 à 19 :00
	Ces horaires sont comparables aux pratiques des autres communes, voire plus larges. S'il y a une demande particulière, il est également possible de prendre rendez-vous en-dehors de ces heures.
P. Dillenbourg	Souhaite dire au revoir au Conseil Communal auquel il a siégé ces neuf dernières années, depuis son arrivée dans la Commune. Cette expérience a été très positive et intéressante. Ce fut aussi un facteur d'intégration dans le village. Les institutions communales sont une facette importante de la démocratie suisse, laquelle ne se limite pas aux référendums et aux initiatives comme on le pense parfois.
	M. Dillebourg est chaleureusement applaudi par le Conseil.
N. Vez Raymond	Remercie à son tour M. Dillenbourg pour sa participation active aux débats du Conseil durant ces années et formule ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.
	Saisit l'occasion pour rappeler aux conseillers.ères qu'ils peuvent d'ores et déjà s'inscrire pour les élections au Conseil Communal et à la Municipalité à l'issue de la séance ou au greffe, aux heures d'ouverture qui viennent d'être rappelées.
P. Zuberbühler	Exprime son regret de ne pouvoir clore cette année avec la traditionnelle verrée et remercie le Conseil et le Bureau pour la bonne collaboration dans le travail des autorités. Souhaite de bonnes fêtes à toutes et tous.
N. Vez Raymond	Retourne ces remerciements et ces vœux à la Municipalité. Remercie également les conseillers.ères pour leur participation aux séances du Conseil en cette période particulière.
	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la Présidente remercie les conseillers.ères et lève la séance à 22 heures 45.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



Le secrétaire

Angelo Boscardin